

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 30 avril 2026]

Date de la convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

5 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 6

Votants : 33

Patrice GAUSSERAND, Maire, Daniel RIBES, Marie MONTELS, Daniel BREIL, Joëlle BERTHOMIEU, Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER, Laurent SQUASSINA, adjoints, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Antony MOUSSU, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Karine DEPETRIS, Eric BAILHE, Virginie SIMON, Bernard ROUQUETTE, Nicolas AUTHESERRE, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Isabelle DURANCEAU, Thomas DOMENECH, Christophe WATTRELOT, Sylvie BAGUELIN, Christelle HARDY, Jean MONCERET, conseillers

Absents et représentés : Corinne DARMANI Virginie PUECH Jean-Marc AGUERRE, Marie-Thérèse CIGLIANA, Peggy NOUVIALE, Claire VILLENEUVE

Absents :

N° 077/ 2026

Secrétaire de séance : Jennifer CHEVALIER

OBJET DE DELIBERATION : Autorisation de programme – Rénovation intérieure de l'Abbatiale Saint Michel : révision

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 11 avril 2023, une autorisation de programme a été créée avec les crédits de paiements associés, pour les travaux de rénovation intérieure de l'Abbatiale Saint Michel.

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser cette autorisation de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement de la manière suivante :

Nom du programme	N° opération	Montant TTC de l'AP		Crédits de paiement prévisionnels				
		Montant AP initial	Montant de l'AP révisée	Crédits de paiements antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/25)	2026	2027	2028	2029
Rénovation intérieure de l'Abbatiale Saint Michel	943	6 315 384	4 955 000	1 463 916	1 330 645	830 319	634 137	695 983

VOTES POUR : 27

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la révision de l'autorisation de programme mentionnée plus haut, ainsi que la répartition des crédits de paiement tels que détaillés ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Maire

Patrice GAUSSERAND

La secrétaire de séance,

Jennifer CHEVALIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chevalier', written over a horizontal line.

Fait à Gaillac le 4 mai 2026